

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE RENE CASSIN situé sur la commune de L ISLE JOURDAIN.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Forme du Marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Abricot (A consommer semaine du 2 septembre 2024) 5Kg (réponse le 07/07/2024 au plus tard) – Livraison le : 30/08/2024 - 54 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Carotte (A consommer le jeudi 12 septembre 2024) 10Kg (réponse le 07/07/2024 au plus tard) – Livraison le : 30/08/2024 - 54 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Kiwi (A consommer le lundi 2 septembre 2024) 60Unité(s) (réponse le 07/07/2024 au plus tard) – Livraison le : 30/08/2024 - 54 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Melon (A consommer le lundi 2 septembre 2024) 24Unité(s) (réponse le 07/07/2024 au plus tard) – Livraison le : 30/08/2024 - 54 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Nectarine (A consommer le lundi 2 septembre 2024) 12Kg (réponse le 07/07/2024 au plus tard) – Livraison le : 30/08/2024 - 54 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Pastèque (A consommer le 2 septembre 2024) 4Unité(s) (réponse le 07/07/2024 au plus tard) – Livraison le : 30/08/2024 - 54 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Pêche (A consommer le lundi 2 septembre 2024) 12Kg (réponse le 07/07/2024 au plus tard) – Livraison le : 30/08/2024 - 54 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Pomme de terre (A consommer le lundi 2 septembre 2024) 50Kg (réponse le 07/07/2024 au plus tard) – Livraison le : 30/08/2024 - 54 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Radis rose (A consommer le lundi 9 septembre 2024) 24Botte(s) (réponse le 07/07/2024 au plus tard) – Livraison le : 30/08/2024 - 54 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Salade (A consommer le 2 septembre 2024) 12Unité(s) (réponse le 07/07/2024 au plus tard) – Livraison le : 30/08/2024 - 54 jours de délai de livraison
- Produit n°11 Tomate (A consommer le 2 septembre 2024) 18Kg (réponse le 07/07/2024 au plus tard) – Livraison le : 30/08/2024 - 54 jours de délai de livraison

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : du lundi au vendredi 7h00 à 8h00 ou de 9h00 à 11h00 sauf pendant les vacances scolaires cuisine du collège Mme RAFFIN 05-49-48-99-51

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Qualité du produit (fraicheur) (irréprochable) – 38%
- Prix (conforme au prix du marché) – 31%
- Qualité du produit (traçabilité) (produit français, emballage conforme; étiquette) – 31%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COLLEGE RENE CASSIN
- NATHALIE TABUTEAU
- 3 ALLEE DE LA CLOSERAIIE
- 86150 L ISLE JOURDAIN
- Responsable des achats : Lysiane DEBEAULIEU
- Téléphone : 05 49 48 71 83
- Courriel : Lysiane.debeaulieu@ac-poitiers.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent :
Poitiers